

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le MERCREDI 22 DÉCEMBRE, à 15 h 32, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle des délibérations, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 18 h 52).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA (arrivée à 16 h 17, au rapport n° 21/7-006), Gérard FRANÇOISE, Ibrahim DINDAR, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN (arrivé à 16 h 06, au rapport n° 21/7-003), Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, François JAVEL, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG BROSSARD

### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

(dans l'ordre du tableau)

Monique ORPHÉ		par Audrey BÉLIM
Dominique TURPIN		par Jacques LOWINSKY
Éric DELORME		par Gérard FRANÇOISE
Érick FONTAINE		par Véronique POUNOUSSAMY
Aurélie MÉDÉA	(toute la durée de la séance)	par Jean-Max BOYER
Michel LAGOURGUE		par Henriette BABET
Jean-Régis RAMSAMY		par Wanda YENG-SENG
Vincent BÈGUE		par Jean-Pierre HAGGAI
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY		par Noela MÉDÉA

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (44 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part (en leur nom personnel et/ ou comme mandataires) aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-001
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			
<hr/>			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-020
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			
<hr/>			
(4) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	
- Éricka BAREIGTS	présidente	CDÉ	
- Christelle HASSEN	déléguées / ville		
- Claudette CLAIN			
- Joëlle RAHARINOSY			
- Nouria RAHA			
- Noela MÉDÉA MADEN			
<hr/>			
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
<hr/>			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-025
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			

→ voir page suivante

## ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
(4) <b>Aurélie MÉDÉA</b> (mandataire : Jean-Max BOYER) - <b>Jean-Max BOYER</b>	délégués / ville	CROUS	21/7-025
(4) <b>Aurélie MÉDÉA</b> (mandataire : Jean-Max BOYER)	lien de parenté lien de parenté partenaire partenaire	AMAJEVIR Kréolide CAP Prévention PÉI	
- <b>Philippe NAILLET</b>	lien de parenté	ADRIE	
- <b>Éricka BAREIGTS</b>	présidente	MLN	
- <b>Jacques LOWINSKY</b>	délégué(e)s / ville		
- <b>Raihanah VALY</b>			
- <b>Gérard FRANÇOISE</b>			
- <b>Christèle BEAUMIER</b>			
- <b>David BELDA</b>	délégué / département		
- <b>Éricka BAREIGTS</b>	présidente	CDÉ	
- <b>Christelle HASSEN</b>	déléguées / ville		
- <b>Claudette CLAIN</b>			
- <b>Joëlle RAHARINOSY</b>			
- <b>Nouria RAHA</b>			
- <b>Noela MÉDÉA MADEN</b>			
- <b>Arnaud HUGUET</b>	vice-président	OMS	
(5) <b>Vincent BÈGUE</b> (mandataire : Jean-Pierre HAGGAI)	salarié de la structure	SGH	21/7-031
(1) <b>Dominique TURPIN</b> (mandataire : Jacques LOWINSKY) - <b>Jacques LOWINSKY</b>	élus délégués	PRUNEL	21/7-032
- <b>Gilbert ANNETTE</b>	délégués / CINOR	ÉPFR	21/7-033
- <b>Jean-François HOAREAU</b>			et 21/7-034
- <b>Julie PONTALBA</b>			
- <b>Benjamin THOMAS</b>			
(1) <b>Dominique TURPIN</b> (mandataire : Jacques LOWINSKY) - <b>Jacques LOWINSKY</b>	élus délégués	PRUNEL	

CCAS	Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis	CAP	Club Animation Prévention
CDÉ	Caisse des Écoles de Saint-Denis	BCD	Basket Club dionysien
CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires de la Réunion (Théâtre Vladimir Canter)	... PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles
ADRIE	Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement	MLN	Mission locale nord
OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis	SGH	Secrétariat général des Hauts
ÉPFR	Établissement public foncier de la Réunion	CINOR	Communauté intercommunale du nord de la Réunion
(1)... (5)	absents à la séance		

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Virgile KICHENIN	arrivé à 16 h 06	au rapport n° 21/7-003
Julie PONTALBA	arrivée à 16 h 17	au rapport n° 21/7-006
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 16 h 51	au rapport n° 21/7-010
	revenu à 16 h 55	au rapport n° 21/7-011
Joëlle RAHARINOSY	sortie à 16 h 52	au rapport n° 21/7-011
	revenue à 17 h 15	au rapport n° 21/7-018
Yassine MANGROLIA	sorti à 16 h 57	au rapport n° 21/7-012
	revenu à 17 h 09	au rapport n° 21/7-017

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le VENDREDI 24 DÉCEMBRE 2021, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 44 sur 55.

**OBJET**        **RHI Géringère**  
Bilan de clôture

---

## 1. HISTORIQUE

Dans le cadre des opérations d'aménagement de son territoire, la commune de Saint-Denis a confié, par un traité de concession à la SÉMADER en date du 21 juin 1993, l'aménagement de l'opération de Résorption de l'Habitat insalubre (RHI) Géringère, située dans le Bas de la Rivière.

Il s'agissait d'éradiquer l'habitat insalubre de la ruelle Géringère qui concernait une cinquantaine de familles.

D'une durée de 5 ans, le traité de concession est arrivé à échéance le 21 juin 1998.

## 2. OBJET

L'opération RHI Géringère a poursuivi les objectifs suivants :

- la réalisation de travaux de voirie ;
- l'aménagement urbain du Bas de la Rivière ;
- le relogement des familles dans des opérations de logements locatifs (72 LLS).

## 3. BILAN DE CLOTURE

### BILAN DE CLOTURE au 31/12/2020

Dépenses HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	Bilan clôture	Ecart	Constaté	Reste à constater
Foncier et frais annexes	914 694	833 896	818 366	-15 530	818 366	
Travaux secondaires	1 042 823	1 213 342	1 218 643	5 301	1 218 643	
Honoraires	82 720	101 988	114 622	12 634	104 009	10 613
Autres dépenses		19 666	19 608	-58	19 608	
Rem sur dépenses	50 650	62 350	62 718	368	61 965	753
Aide au loyer	83 847	41 009	40 988	-21	40 988	
Mission foncière			5 793	5 793	5 793	
Frais financiers	54 560	-11 739	-5 737	6 002	-5 737	
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 229 294</b>	<b>2 260 512</b>	<b>2 275 001</b>	<b>14 489</b>	<b>2 263 635</b>	<b>11 366</b>

Recettes HT (€)	Bilan Inital	Bilan Pré-clôture 1998	Bilan clôture	Ecart	Constaté	Reste à constater
LLS	473 354	493 935	493 935	0	493 935	
Commerce	15 245					
Subvention -FSU Etat	59 455	54 272	59 455	5 183	59 455	
Subvention -CIV	707 090	707 089	655 355	-51 734	655 355	
Subvention COH Conseil Général	0	81 713	74 623	-7 090	74 623	
Divers	0	11 642	11 642	0	11 642	
Participation Foncier	914 695	777 490	777 490	0	777 490	
Participation SUB -FSU Ville	59 455	64 638	64 638	0	64 638	
Participation -COH Ville	0	54 424	54 424	0	54 424	
Participation	0	15 397	83 434	68 037	65 946	17 488
Retrocession Fonciere			5			5
<b>Total Recettes</b>	<b>2 229 294</b>	<b>2 260 600</b>	<b>2 275 001</b>	<b>14 396</b>	<b>2 257 508</b>	<b>17 493</b>

Le bilan de clôture de la RHI Géringère s'établit au 31 décembre 2020 à 2 275 001 € HT en dépenses et en recettes.

La participation communale s'élève à 979 991,00 € HT dont 777 490 € HT d'apport en foncier.

Reste à verser par la collectivité la somme de 83 434,00 € HT au titre de sa participation d'équilibre.

Au vu de ces éléments, je vous demande :

- d'approuver le bilan de clôture de l'opération à hauteur de 2 275 001,00 € HT ;
- d'approuver les rétrocessions foncières à hauteur de 5,00 € HT ;
- d'approuver le versement du montant de 83 439,00 € HT à la SEMADER pour solde de l'opération :
  - cession foncière à la commune 5,00 €,
  - participation d'équilibre 83 434,00 € ;
- de donner quitus à la SÉMADÉR pour la concession de la RHI Géringère ;
- de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**OBJET**      **RHI Géringère**  
Bilan de clôture

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le RAPPORT N° 21/7-039 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Marylise ISIDORE - 14ème adjointe au nom des commissions « Ville Ecologique » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

#### **ARTICLE 1**

Approuve le bilan de clôture de la RHI Géringère faisant ressortir un coût définitif de l'opération de 2 275 001,00 € HT.

#### **ARTICLE 2**

Approuve le versement à la SÉMADÉR du montant de 83 439,00 € HT comme solde de l'opération :

- |                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| ○ cession foncière à la commune | 5,00 €,      |
| ○ participation d'équilibre     | 83 434,00 €. |

#### **ARTICLE 3**

Donne quitus à la SÉMADÉR pour la concession de la RHI Géringère.

#### **ARTICLE 4**

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer tous les documents relatifs à cette affaire.



# RHI GERINGERE

*Saint-Denis*

**Compte Rendu Annuel à la Collectivité**

**CLOTURE**

**Au 31 12 2020**







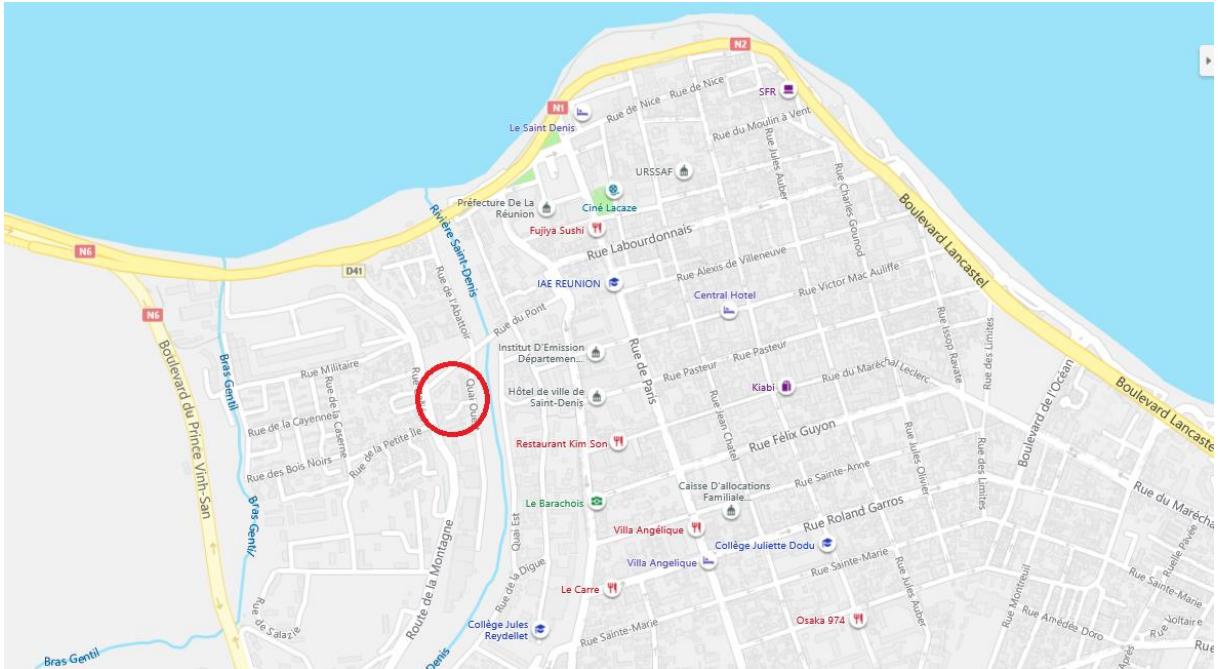
# Sommaire

1.1 Site et Situation.....	4
1.2 Les motivations de l'opération.....	5
1.3 Programme de l'opération et bilan prévisionnel RHI Géringère.....	5
1.4 La rémunération du concessionnaire .....	6
1.5 Opération de règlement final.....	6
1.6 Conséquences juridiques de l'expiration du contrat de concession.....	7
1.7 Les conséquences financières de l'expiration du contrat .....	7
1.8 Evolution du Bilan de l'opération .....	10
<b>2. LES DEPENSES DE L'OPERATION .....</b>	<b>11</b>
2.1 Le foncier .....	11
2.2 Les travaux.....	11
2.3 Les honoraires.....	11
2.4 Autres dépenses rémunérables.....	12
2.5 Aides aux familles .....	12
2.6 Rémunération de l'aménageur.....	13
2.7 Frais financiers .....	13
2.8 Synthèse des dépenses .....	14
<b>3. LES RECETTES DE L'OPERATION.....</b>	<b>15</b>
3.1 Cessions de charges foncières .....	15
3.2 Subvention Etat.....	15
3.3 Subvention du Conseil Général.....	16
3.4 Participation SEMADER.....	16
3.5 Participations communales.....	16
3.6 Synthèse des recettes .....	18
<b>4. SOLDE DE TRESORERIE .....</b>	<b>18</b>
<b>5. BILAN FONCIER.....</b>	<b>19</b>
5.1 Bilan des acquisitions .....	19
5.2 Bilan des cessions.....	19
5.3 Rétrocession.....	20
<b>6-CONCLUSION.....</b>	<b>22</b>
<b>7. ANNEXES.....</b>	<b>23</b>
Annexe 1 - Extrait Cadastral RHI Géringère.....	24
Annexe 2- Récapitulatif des dépenses .....	26
Annexe 3 – Récapitulatif des RECETTES .....	35

# 1. PRESENTATION DE L'OPERATION

## 1.1 Site et Situation

D'une superficie de 0.8 ha, le site de Géringère se situe sur le quai ouest du bas de la rivière Saint-Denis.



## 1.2 Les motivations de l'opération

En 1993, le site de la ruelle Géringère concentre une cinquantaine de familles défavorisées, dans des conditions d'insalubrité fortement prononcées.

Fort de ce constat, la Commune de Saint-Denis a décidé d'inscrire la ruelle dans une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI).

L'objectif poursuivi était l'éradication de l'habitat insalubre sur le quartier, et ce par la réalisation des travaux de voirie et d'aménagement du bas de la rivière.

## 1.3 Programme de l'opération et bilan prévisionnel RHI Géringère

Pour mener à bien la restructuration de la ruelle Géringère, la Commune de Saint-Denis a confié, par délibération du Conseil Municipal du 21/06/1993, la concession d'aménagement RHI Géringère à la SEMADER.

L'opération RHI Géringère prévoyait initialement :

- La réalisation de 67 logements locatifs sociaux,
- L'Aménagement urbain du bas de la rivière (mise en place des réseaux).

Le programme a donné lieu à une évolution :

- Réalisation de 72 logements,
- Aménagement urbain du bas de la rivière,
- Réalisation d'une passerelle métallique.

Conformément au contrat de concession, le bilan prévisionnel de l'opération RHI Géringère s'est établi comme suit :

BILAN PREVISIONNEL RHI GERINGERE		
DEPENSE	Ffs	euros
<b>TERRAIN</b>	<b>6 000 000</b>	<b>914 694</b>
<i>achat</i>	<i>6 000 000</i>	<i>914 694</i>
<b>TRAVAUX</b>	<b>7 383 078</b>	<b>1 125 543</b>
<i>coût VRD secondaires</i>	<i>6 000 000</i>	<i>914 694</i>
<i>imprévus</i>	<i>240 000</i>	<i>36 588</i>
<i>BET</i>	<i>542 609</i>	<i>82 720</i>
<i>Frais connexes</i>	<i>300 000</i>	<i>45 735</i>
<i>Révision de prix</i>	<i>300 469</i>	<i>45 806</i>
<b>ACCOMPAGNEMENT SOCIAL</b>	<b>550 000</b>	<b>83 847</b>
<i>aide au loyer</i>	<i>200 000</i>	<i>30 490</i>
<i>aide au déménagement</i>	<i>350 000</i>	<i>53 357</i>
<b>FRAIS GENERAUX</b>	<b>332 239</b>	<b>50 650</b>
<i>Rémunération SEM</i>	<i>332 239</i>	<i>50 650</i>
<b>FRAIS FINANCIERS</b>	<b>357 887</b>	<b>54 560</b>
<i>Court terme</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Moyen terme</i>	<i>357 887</i>	<i>54 560</i>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14 623 204</b>	<b>2 229 293</b>

BILAN PREVISIONNEL RHI GERINGERE		
RECETTE	Frs	euros
VENTES LLS COLLECTIFS	3 105 000	473 354
COMMERCE	100 000	15 245
SUBVENTION ETAT	5 028 204	766 545
<i>Subvention ETAT</i>	4 638 204	707 090
<i>Subvention FSU</i>	390 000	59 455
PARTICIPATION COMMUNALE	6 390 000	974 149
<i>Participation escalier/mobilier urbain</i>	390 000	59 455
<i>Participation communale Foncier</i>	6 000 000	914 694
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>14 623 204</b>	<b>2 229 293</b>

## 1.4 La rémunération du concessionnaire

### Art. 23 – Rémunération du concessionnaire

1 - En contre partie de ses frais généraux et de fonctionnement, le concessionnaire imputera au compte de l'opération une réaffectation de charges, au titre des missions prévues à l'art.2.a, b, c, fixée à 4.5 % des montants HT des dépenses de réalisation de travaux, de rémunération des techniciens et autres prestations, à l'exclusion :

- des frais financiers,
- des rémunérations prévues pour le concessionnaire,
- des indemnités aux tiers dans l'hypothèse d'une faute lourde du concessionnaire.

2 – Le fait générateur de ces ré-imputations de charges (non taxables en l'état actuel de la fiscalité, mais stipulées HT si elles devaient devenir taxables) est la comptabilisation par le concessionnaire des éléments de l'assiette, qui n'inclut pas les recettes provenant de cessions de terrains à la Commune, de subventions ou autres participations publiques.

## 1.5 Opération de règlement final

Les dispositions relatives à l'expiration de la concession d'aménagement  
D'une durée de 5 ans, la fin de la concession d'aménagement RHI Géringère est intervenue le 21/06/1998.

### Art.24 - Opération de liquidation et règlement final

« Ainsi qu'il est explicité aux art.28 et 29 ci-dessous, à l'expiration du contrat de concession, à terme ou avant terme, la société concessionnaire, doit procéder aux opérations de liquidation de la concession : transferts de contrats, des biens, de l'actif et du passif, établissement de l'arrêté des comptes « dit bilan de clôture ». Toutefois, en cas de règlement judiciaire ou liquidation des biens de la société, ces tâches sont assurées sous le contrôle ou par le syndic.

Le bilan de clôture arrêté par le concessionnaire est approuvé par le concédant. Ce bilan précise le montant définitif de la participation financière du concédant aux travaux d'aménagement réalisés nécessaires pour équilibrer les comptes.

Lorsque le bilan de clôture fait apparaître un excédent, celui-ci est versé au concédant, sauf affectation différente convenue entre les parties. »

## 1.6 Conséquences juridiques de l'expiration du contrat de concession

### Art.28 du contrat de concession

« Dans tous les cas d'expiration du contrat de concession pour quelque cause que ce soit, à terme ou avant terme, le concédant est, du seul fait de cette expiration, subrogé dans les droits et obligations du concessionnaire :

- les biens éventuels apportés gratuitement par le concédant et non encore revendus lui reviennent gratuitement,
- le concédant exerce son droit de reprise ou de retour sur l'ensemble des autres biens de la concession et notamment sur les terrains et ouvrages destinés à être cédés aux tiers et sur les équipements devant revenir au concédant.

Il devient, dès l'expiration du contrat de concession, automatiquement propriétaire de l'ensemble des biens destinés à être cédés aux tiers et non encore revendus. Les parties signent dans les meilleurs délais un acte constatant que ce transfert de propriété est intervenu. A défaut, chacune d'elle peut obtenir du juge un jugement constatant le transfert de propriété et susceptible d'être publié.

Le concédant est tenu de reprendre pour l'avenir l'exécution de la totalité des contrats liant la société aux tiers, à l'exclusion des seuls contrats de travail.

Par suite, le concédant sera seul tenu des dettes exigibles à compter de la date d'expiration du contrat de concession et seul titulaire des créances exigibles à compter de cette même date. »

## 1.7 Les conséquences financières de l'expiration du contrat

### Art.29 du contrat de concession

« A l'expiration du contrat de concession, il sera procédé aux opérations et versements suivants :

#### *1.7.1 L'arrêt des comptes de l'opération :*

Dans tous les cas d'expiration du contrat de concession, pour quelque cause que ce soit, à terme ou avant terme, la mission étant ou non achevée, compte tenu des termes de l'art.24 précisant que le risque financier de l'opération est à la charge du concédant, il devra être établi un arrêté de compte de l'opération à la date d'expiration du contrat, d'où il résultera un solde d'exploitation et un solde de financement issus des emprunts et des avances consentis par lui.

#### *1.7.2 Solde d'exploitation*

Ce solde résultera de la somme algébrique suivante :

### En plus

L'ensemble des recettes hors TVA exigibles avant l'expiration du contrat de concession, incluant les subventions et participations, ainsi que les produits financiers, à l'exception des créances qui ne seraient pas recouvrées à la date de l'arrêté des comptes et qui feront l'objet d'un état annexe remis au concédant.

### En moins

L'ensemble des dépenses hors TVA exposées par le concessionnaire du fait de l'exécution de sa mission et exigibles avant l'expiration du contrat de concession, incluant notamment les frais financiers courus (même non échus) jusqu'à complet règlement par la Commune et incluant les rémunérations exigibles contractuellement.

### En plus ou en moins

Le solde de TVA au titre de cette opération de transfert et d'arrêté de comptes.

#### *1.7.3 Solde des financements:*

Ce solde résultera de la somme algébrique suivante :

### En plus

Le capital perçu à la date d'expiration du contrat de concession sur les emprunts garantis par le concédant.  
Les avances consenties par la Commune notamment en exécution de sa garantie ou en application du paragraphe 4 ci-après.

### En moins

Les remboursements en capital effectués par la société sur les emprunts ou sur les avances consenties au concédant.

#### *1.7.4 Règlement final :*

Si le solde d'exploitation est positif, la SEMADER est débitrice de son montant, s'il est négatif, le concédant est débiteur de son montant à titre de participation.

Si le solde de financement est positif, la SEMADER doit au concédant le remboursement de ses avances et le montant du capital non amorti des emprunts garantis repris par le concédant. S'il est négatif, le concédant doit à la SEMADER le remboursement de ses avances.

Le règlement des sommes dues respectivement par le concédant et le concessionnaire s'opérera, le cas échéant, partiellement par compensation entre les deux soldes ci-dessus définis, ainsi qu'avec les indemnités ci-après éventuellement dues.

Toutes sommes liées à sa mission de concessionnaire dont la SEMADER pourrait être personnellement redevable vis-à-vis des tiers ou de l'administration fiscale après cet arrêté de comptes devraient lui être remboursées par la Commune, sauf cas visé à l'art 29 sur les pénalités.

- **Indemnités en cas d'expiration anticipée**

Dans tous les cas d'expiration anticipée du contrat de concession sauf en cas de résiliation judiciaire aux torts de la SEMADER ou de déchéance, le concédant devra une indemnité en compensation du coût supplémentaire des opérations de liquidation de la concession résultant de son caractère anticipé.

Cette indemnité sera égale à 1% de l'ensemble des dépenses HT exposées par la SEMADER pour la réalisation de l'opération.

En cas de rachat ou de résiliation le concédant devrait en outre une indemnité égale au tiers de la rémunération HT dont le concessionnaire se trouve privé du fait de la résiliation, calculée sur la base des dépenses et recettes attendues d'après le dernier bilan prévisionnel approuvé, majorée de la TVA.

Cette indemnité n'est pas due dans le cas de force majeure.

- **Modalité de règlement**

L'ensemble des sommes et indemnités doit être intégralement versé par la Commune à la SEMADER ou éventuellement par la SEMADER à la Commune, dans les 45 jours de la présentation des comptes de liquidation et de la publication du ou des actes de transfert de propriété des terrains ou immeubles; il est rappelé que les frais ou produits financiers seront pris en compte jusqu'à complet règlement.

Toutefois avant cette date et dès l'expiration de la concession, la SEMADER aura droit, en cas d'insuffisance de trésorerie de l'opération, à une avance suffisante pour lui permettre d'assurer le règlement des dépenses exigibles avant l'expiration du contrat de concession et le remboursement des avances et emprunts non garantis par la Commune.»

### *1.7.5 Intérêts Moratoires*

Art.30 du contrat de concession

« Toute somme due par la Commune à la SEMADER, comme toute somme due par la Société à la Commune, notamment en cas de mise en jeu des clauses relatives aux indemnités dues en cas d'expiration avant terme du contrat, et non réglée à l'échéance, portera automatiquement intérêts dans les conditions prévues en matière de marchés publics. »



## 1.8 Evolution du Bilan de l'opération

Le bilan de clôture au 31/12/2020 évolue à **2 275 001** € HT soit une augmentation de 14 489 € HT par rapport au bilan de pré-clôture de 1998 qui a été de 2 260 512 en dépense.

BILAN DE CLOTURE au 31/12/2020						
Dépenses HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	Bilan clôture	Ecart	Constaté	Reste à constater
Foncier et frais annexes	914 694	<b>833 896</b>	818 366	-15 530	818 366	
Travaux secondaires	1 042 823	<b>1 213 342</b>	1 218 643	5 301	1 218 643	
Honoraires	82 720	<b>101 988</b>	114 622	12 634	104 009	10 613
Autres dépenses		<b>19 666</b>	19 608	-58	19 608	
Rem sur dépenses	50 650	<b>62 350</b>	62 718	368	61 965	753
Aide au loyer	83 847	<b>41 009</b>	40 988	-21	40 988	
Mission fonciere			5 793	5 793	5 793	
Frais financiers	54 560	<b>-11 739</b>	-5 737	6 002	-5 737	
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 229 294</b>	<b>2 260 512</b>	<b>2 275 001</b>	<b>14 489</b>	<b>2 263 635</b>	<b>11 366</b>

Recettes HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	Bilan clôture	Ecart	Constaté	Reste à constater
LLS	473 354	<b>493 935</b>	493 935	0	493 935	
Commerce	15 245					
Subvention -FSU Etat	59 455	<b>54 272</b>	59 455	5 183	59 455	
Subvention -CIV	707 090	<b>707 089</b>	655 355	-51 734	655 355	
Subvention COH Conseil Général	0	<b>81 713</b>	74 623	-7 090	74 623	
Divers	0	<b>11 642</b>	11 642	0	11 642	
Participation Foncier	914 695	<b>777 490</b>	777 490	0	777 490	
Participation SUB -FSU Ville	59 455	<b>64 638</b>	64 638	0	64 638	
Participation -COH Ville	0	<b>54 424</b>	54 424	0	54 424	
Participation	0	<b>15 397</b>	83 434	68 037	65 946	17 488
Retrocession Fonciere			5			5
<b>Total Recettes</b>	<b>2 229 294</b>	<b>2 260 600</b>	<b>2 275 001</b>	<b>14 396</b>	<b>2 257 508</b>	<b>17 493</b>

La Directrice Administratif et Financière,

Flavie PETIJEVITCH

## 2. LES DEPENSES DE L'OPERATION

### 2.1 Le foncier

Ce poste correspond aux dépenses liées à l'achat du foncier nécessaire à la réalisation de l'opération, il comprend :

- les acquisitions foncières et frais de notaire,
- les indemnités aux propriétaires du bâti,
- la mission foncière.

Dépenses HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	<b>Bilan clôture</b>	Ecart	Constaté	Reste à constater
Foncier et frais annexes	914 694	833 896	<b>818 366</b>	-15 530	818 366	0

Aucune acquisition foncière n'est intervenue depuis le dernier CRAC approuvé.

Au terme de la concession d'aménagement, l'ensemble des dépenses sur le poste foncier représente un montant 818 365 € HT.

### 2.2 Les travaux

Ce poste regroupe toutes les dépenses de travaux d'aménagement confiés à la SEMADER en tant que maître d'ouvrage de l'opération (réseaux divers, espaces publics, démolitions, travaux de soutènement ...)

Dépenses HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	<b>Bilan clôture</b>	Ecart	Constaté	Reste à constater
Travaux secondaires	1 042 823	1 213 342	<b>1 218 643</b>	5 301	1 218 643	0

Au 31/12/1998, tous les travaux de viabilisation sont achevés et réceptionnés. Les ouvrages ont été remis au concédant.

Le poste travaux reste globalement stable depuis le dernier CRAC, le montant des travaux à la clôture de l'opération est de 1 213 294€ HT.

### 2.3 Les honoraires

Ce poste regroupe les missions de coloriste, de géomètre et de maîtrise d'œuvre.

Dépenses HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	<b>Bilan clôture</b>	Ecart	Constaté	Reste à constater
Honoraires	82 720	101 988	<b>114 622</b>	12 634	104 009	10 613

Les missions confiées aux tiers se sont achevées le 30/03/2000 avec l'intervention du géomètre MECHY. Au terme de la concession d'aménagement tous les contrats d'honoraires sont soldés.

En 1998, intervention du géomètre MECHY pour 1 241 € HT.

En 2019 et en 2020, les dépenses concernent :

- La mission du géomètre pour la division en volume par GUI OI ainsi qu'un relevé de topographie des réseaux pour la parcelle 411 AH 365 – VOL 1 pour 780 € HT.
- La consultation de AUSTRAL VIDANGE sur la réalisation d'un diagnostic EU et EP pour 2 163 € HT. Une provision est estimée à 7 500 € HT qui sera engagée ou pas en fonction du résultat du diagnostic au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.
- La réalisation également d'un curage et pompage pour 950 € HT.

Le montant total des dépenses sur ce poste s'élève à 115 402.43 € HT, soit un écart de 13 414.04 € par rapport au dernier CRAC approuvé.

**Poste –clôture** : La provision de 10 613 € HT couvre :

- Le diagnostic de AUSTRAL VIDANGE EU et EP POUR 2 163€
- Le curage + pompage de AUSTRAL VIDANGE pour 950 €
- Et provision de 7 500 pour le plan de rétrocession et divers honoraire.

## 2.4 Autres dépenses rémunérables

Ce poste comprend les différentes dépenses liées au fonctionnement de l'opération (tirages de plans/dossiers/CRAC, outils de communication, annonces légales dans la presse ...).

Dépenses HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	<b>Bilan clôture</b>	Ecart	Constaté	Reste à constater
Autres dépenses	0	19 666	<b>19 608</b>	-58	19 608	0

A la clôture de l'opération, ce poste a consommé 19 608 € HT, soit une variation de 57.50 € HT par rapport au CRAC de pré-clôture.

## 2.5 Aides aux familles

L'accompagnement social de la RHI a notamment permis aux familles de supporter des charges locatives en adéquation avec leurs revenus. Ces aides aux loyers ont été accordées ponctuellement, au cas par cas et après négociation.

Dépenses HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	<b>Bilan clôture</b>	Ecart	Constaté	Reste à constater
Autres dépenses	0	19 666	<b>19 608</b>	-58	19 608	0

Arrêté à la somme de 40 988€ HT, ce poste enregistre une légère diminution depuis le CRAC de 1998.

## 2.6 Rémunération de l'aménageur

Conformément à l'art 23.1 du contrat de concession d'aménagement (Cf. 1.4.1), la rémunération de l'aménageur s'établit comme suit :

Dépenses HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	Bilan clôture	Ecart	Constaté	Reste à constater
Rem sur dépenses	50 650	62 350	<b>62 718</b>	368	61 965	753

### Assiette de calcul

	Réalisé au 31/12/2020	Base		Rem proportionnelle HT	Clôture
		Non rémunérable	Rémunérable	4%	0,50%
FONCIER	40 876		40 876	1 635	204
FONCIER communal	777 490	777 490		-	-
ETUDES	104 009		104 009	4 160	520
TRAVAUX	1 218 643		1 218 643	48 746	6 093
AUTRES DEPENSES rémunérable	19 608		19 608	784	98
Dépenses non rémunérable (ADL)	40 988	40 988		-	-
REM proportionnelle	61 965	61 965		-	-
MOUS- mission fonciere	5 793	5 793		-	-
FRAIS FINANCIERS	(5 737)	(5 737)		-	-
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 263 635</b>	<b>880 499</b>	<b>1 383 136</b>	<b>55 325</b>	<b>6 915</b>
Honoraire	10 613		10 613	425	53
Rémunération	753				
Dépense Post-clôture	11 366	-	10 613	425	53
<b>Total</b>	<b>2 275 001</b>	<b>880 499</b>	<b>1 393 749</b>	<b>55 750</b>	<b>6 968</b>

Total rémunération Facturable 62 240  
Total facturé au 31/12/2020 61 965

275 Régularisation à facturer  
478 Dépenses post-clôture  
753

A la clôture de l'opération, la rémunération de l'aménageur s'élève 62 718 € HT. Pour une base rémunérables de 1 3 93 749 € HT.

## 2.7 Frais financiers

Les frais financiers de court terme sur l'opération RHI Géringère ont été arrêtés au 31/12/2003 et s'élèvent à - 5 736.58 € HT, soit une augmentation de 6 001.99 € HT par rapport au dernier CRAC approuvé (frais financiers de 1999 à 2003).

La SEMADER n'a pas calculer de frais financier sur la trésorerie négative de 66 725.46 € depuis 2003.

Dépenses HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	Bilan clôture	Ecart	Constaté
Frais financiers	54 560,00	-11 738,57	<b>-5 736,58</b>	6 001,99	-5 736,58

## 2.8 Synthèse des dépenses

Dépenses HT (€)	Bilan Initial	<b>Bilan Pré-clôture 1998</b>	Bilan clôture	Ecart	Constaté	Reste à constater
Foncier et frais annexes	914 694	<b>833 896</b>	818 366	-15 530	818 366	
Travaux secondaires	1 042 823	<b>1 213 342</b>	1 218 643	5 301	1 218 643	
Honoraires	82 720	<b>101 988</b>	114 622	12 634	104 009	10 613
Autres dépenses		<b>19 666</b>	19 608	-58	19 608	
Rem sur dépenses	50 650	<b>62 350</b>	62 690	340	61 965	725
Aide au loyer	83 847	<b>41 009</b>	40 988	-21	40 988	
Mission fonciere			5 793	5 793	5 793	
Frais financiers	54 560	<b>-11 739</b>	-5 737	6 002	-5 737	
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 229 294</b>	<b>2 260 512</b>	<b>2 274 973</b>	<b>14 461</b>	<b>2 263 635</b>	<b>11 338</b>

A la clôture de l'opération RHI Géringère, le bilan des dépenses de l'opération reste globalement stable avec une augmentation de 14 461 € HT en dépenses par rapport au bilan de pré-clôture de 1998.

## 3. LES RECETTES DE L'OPERATION

### 3.1 Cessions de charges foncières

Ce poste correspond à la vente de charges foncières de 72 LLS GERINGERE . Il est clôturé depuis 1995 et n'a enregistré aucune modification depuis.

Recettes HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	Bilan clôture	Ecart	Constaté	Reste à constater
LLS	473 354	493 935	493 935	0	493 935	0

La cession de commerce n'est pas réalisée et ne figure plus au bilan de clôture.

Recettes HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	Bilan clôture	Ecart	Constaté	Reste à constater
Commerce	15 245	0	0	0	0	0

### 3.2 Subvention Etat

Sur la période de 1990 à 1997 au niveau des subventions, la facturation était réglée en TTC par les organismes car tous types de financement (subvention et participation) était taxable.

#### 3.2.1 Subvention au titre du FSU

La subvention, arrêté n° 4 800 SG/D1CV1 4/08/93 en date du 31/12/1993, d'un montant de 59 455.12 € TTC dont 7 089.23 € de TVA en dedans, a été entièrement perçue au 31/12/1998.

Recettes HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	Bilan clôture	Ecart	Constaté	Reste à constater
Subvention ETAT -FSU	59 455	54 272	59 455	5 183	59 455	0

#### 3.2.2 Subvention au titre du déficit

Conformément à l'arrêté n° 2496 SG/D1CV1 en date du 04/08/19/93, l'opération RHI Géringère a bénéficié d'une subvention au titre du déficit de l'opération d'un montant 707 089.04 € TTC dont 51 734.54 € de TVA en dedans pour un HT de 655 354.50 €.

La subvention a été entièrement perçue au 31/12/1996.

Recettes HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	Bilan clôture	Ecart	Constaté	Reste à constater
SUBV -CIV	707 090	707 089	655 355	-51 734	655 355	0

### 3.3 Subvention du Conseil Général

L'arrêté n° 31/CG/Arr. Nord/DL du 14 Mars 1997, « relatif à la mise en œuvre d'équipement de proximité prévus dans le cadre du contrat d'objectifs habitat de la Commune de Saint-Denis », dont a fait l'objet l'opération RHI Géringère, prévoyait une subvention de 81 712,68 € TTC , soit 74 623.45 HT.

Elle a été entièrement perçue au 30/11/98.

Recettes HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	Bilan clôture	Ecart	Constaté	Reste à constater
COH Conseil Général	0	81 713	74 623	-7 090	74 623	0

### 3.4 Participation SEMADER

Ce poste correspond à la participation du promoteur SEMADER à l'arrêt de chantier de l'entreprise TPA pour la réalisation des travaux de VRD.

Un montant de 11 641.77 € HT a été entièrement versé en 1996. Ce poste n'a connu aucune variation depuis.

Recettes HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	Bilan clôture	Ecart	Constaté
Participation SEMADER	0,00	11 641,77	11 641,77	0,00	11 641,77

### 3.5 Participations communales

#### 3.5.1 Participation au foncier

La participation de la Commune à l'opération RHI Géringère a été réalisée principalement sous forme d'apport foncier. Le montant de cet apport s'élève à 777 489.99 € HT.

Recettes HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	Bilan clôture	Ecart	Constaté	Reste à constater
Participation SEMADER	0	11 642	11 642	0	11 642	0

#### 3.5.2 Participation aux aménagements extérieurs

Le financement des aménagements extérieurs a été assuré par la Ville et par l'Etat. FSU

Les recettes se répartissent suit :

-Ville :	64 638.38 € HT
-Etat :	59 455.12 € HT

Recettes HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	Bilan clôture	Ecart	Constaté	Reste à constater
Participation -FSU	59 455	64 638	64 638	0	64 638	0

### 3.5.3 Participation au titre du COH

L'opération RHI Géringère a vu la réalisation de plusieurs aires de jeux (réalisation d'un mur d'escalade et d'un espace de jeux pour enfants) qui ont fait l'objet d'un arrêté de subvention dans le cadre du contrat d'objectif habitat de la ville de Saint-Denis.

Les espaces de jeux ont tous été réceptionnés. Le montant de **54 424.30 € HT** correspond au versement d'une subvention COH encaissée depuis fin 1997.

Recettes HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	Bilan clôture	Ecart	Constaté	Reste à constater
Participation -COH Ville	0	54 424	54 424	0	54 424	0

### 3.5.4 Participation d'équilibre

La participation d'équilibre de la ville au bilan de l'opération RHI Géringère comprend le montant de 58 823.77 € HT constaté au 31/05/11 correspond à la TVA en dedans sur subvention que la Commune a versé dans le cadre de sa participation (cf. annexe 7).

- la TVA sur subvention ETAT pour un montant de 51 734.54 € HT,
- la TVA sur subvention COH pour un montant de 7 089.23 € HT,
- le déficit de l'opération pour un montant de 83 434 € HT.

La participation d'équilibre de la ville s'élève à 83 434 HT €.

La facture 2011-344 du 16/06/2011 de 65 945.52€ n'est pas encaissée par la SEMADER.

Une facture de solde de participation sera émise pour **17 488 € HT**.

Recettes HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	Bilan clôture	Ecart	Constaté	Reste à constater
Participation	0	15 397	83 434	68 037	65 946	17 488

### 3.5.5 Rétrocession foncière

La SEMADER procédera à la rétrocession foncière des terrains ci-dessous pour la valeur de 5 €.

Recettes HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	Bilan clôture	Ecart	Constaté	Reste à constater
Retrocession Fonciere	0	0	5	0	0	5



### 3.6 Synthèse des recettes

Recettes HT (€)	Bilan Initial	Bilan Pré-clôture 1998	Bilan clôture	Ecart	Constaté	Reste à constater
LLS	473 354	493 935	<b>493 935</b>	0	493 935	
Commerce	15 245					
Subvention -FSU Etat	59 455	54 272	<b>59 455</b>	5 183	59 455	
Subvention -CIV	707 090	707 089	<b>655 355</b>	-51 734	655 355	
Subvention COH Conseil Général	0	81 713	<b>74 623</b>	-7 090	74 623	
Divers	0	11 642	<b>11 642</b>	0	11 642	
Participation Foncier	914 695	777 490	<b>777 490</b>	0	777 490	
Participation SUB -FSU Ville	59 455	64 638	<b>64 638</b>	0	64 638	
Participation -COH Ville	0	54 424	<b>54 424</b>	0	54 424	
Participation	0	15 397	<b>83 434</b>	68 037	65 946	17 488
Retrocession Fonciere			<b>5</b>			5
<b>Total Recettes</b>	<b>2 229 294</b>	<b>2 260 600</b>	<b>2 275 001</b>	<b>14 396</b>	<b>2 257 508</b>	<b>17 493</b>

A la clôture de l'opération RHI Géringère, le bilan des recettes de l'opération reste globalement stable avec une augmentation **14 401 € HT** en recettes par rapport au bilan de pré-clôture de 1998.  
La participation globale de la ville est de **979 986 € HT**

## 4. SOLDE DE TRESORERIE

Au 31/12/2020, le solde de trésorerie de l'opération RHI Géringère s'élève à :

<b>La trésorerie au 31/12/2020</b>	<b>(72 073)</b>
poste clôture	
Austral Vidange à recevoir	(11 515)
REM à facturer	(753)
<b>à régler</b>	<b>(12 268)</b>
poste clôture	
CA3 -TVA déclaré	902
Facture de participation F2011-344 de 2011	65 946
Facture de solde de participation	17 488
Retrocession Fonciere	5
<b>à encaisser</b>	<b>84 341</b>
<b>La trésorerie - Au quitus</b>	-

## 5. BILAN FONCIER

### 5.1 Bilan des acquisitions

Dans le cadre de la réalisation de l'opération RHI Géringère, la SEMADER a procédé à l'acquisition des parcelles décrites dans le tableau ci-après.

RHI GERINGERE - BILAN DES ACQUISITIONS				
Localisation	Vendeur	Section cadastrale	Numéro cadastral	superficie m <sup>2</sup>
GERINGERE	Commune de St-Denis	AH	301	8 091
		AH	20	307
		AH	299	641
		AH	300	19
<b>TOTAL</b>				<b>9 058</b>

La superficie acquise, tel qu'elle apparait dans l'acte administratif du 28/08/1996, est de 9 058 m<sup>2</sup>.

### 5.2 Bilan des cessions

RHI GERINGERE - BILAN DES CESSIONS				
Localisation	Acquéreur	Section cadastrale	Numéro cadastral	superficie m <sup>2</sup>
GERINGERE	SEMADER PROMOTEUR 72 LLS Géringère	AH	341	613
		AH	340	28
		AH	328	115
		AH	342	18
		AH	343	12
		AH	329	20
		AH	344	5
		AH	345	7
		AH	330	45
		AH	346	2
		AH	389	90
		AH	338	217
		AH	337	2952
		AH	335	155
		AH	334	159
		AH	336	4080
		AH	331	251
AH	332	211		
<b>TOTAL</b>				<b>9 084</b>

Les données transmises par le cabinet OIT en avril 2010 font apparaître que l'emprise foncière de l'opération de logement Géringère est de 9084 m<sup>2</sup>.

L'écart minime enregistré entre les acquisitions et cessions foncières, soit + 26 m<sup>2</sup>, s'explique par des erreurs intervenues dans l'élaboration des différents documents d'arpentage de l'opération.

## 5.3 Rétrocession

L'année 2019 et 2020 marque le découpage en volume de la parcelle AH 365, avec une rétrocession des factons 2.1, 2.2 et 2.3.

- Parking sur voie « quai ouest : AH 362 + AH 363+ AH 364

- Mail piéton :

Dans le cadre des opérations de liquidation de l'opération GERINGERE, et notamment des rétrocessions foncières à la Collectivité, il a été étudié, en accord avec la Ville, la cession du mail piéton desservant l'opération locative et devenu un lieu de passage public piéton permettant de relier le chemin départemental n°49, route de la Montagne au quai Ouest ainsi que les parkings situés le long du quai ouest.

La volonté de la Ville est de gérer ces espaces empruntés par le public, et donc d'être propriétaire de ces emprises en pleine propriété.

De 2017: Une division en volumes de l'opération de logements a été réalisée en vue de transférer à la Collectivité: la passerelle métallique, les escaliers, le parcours piétons central et l'Allée Jean Fossy menant vers le centre-ville.

Les emprises à céder à la Collectivités sont indiquées dans les tableaux ci-dessous :

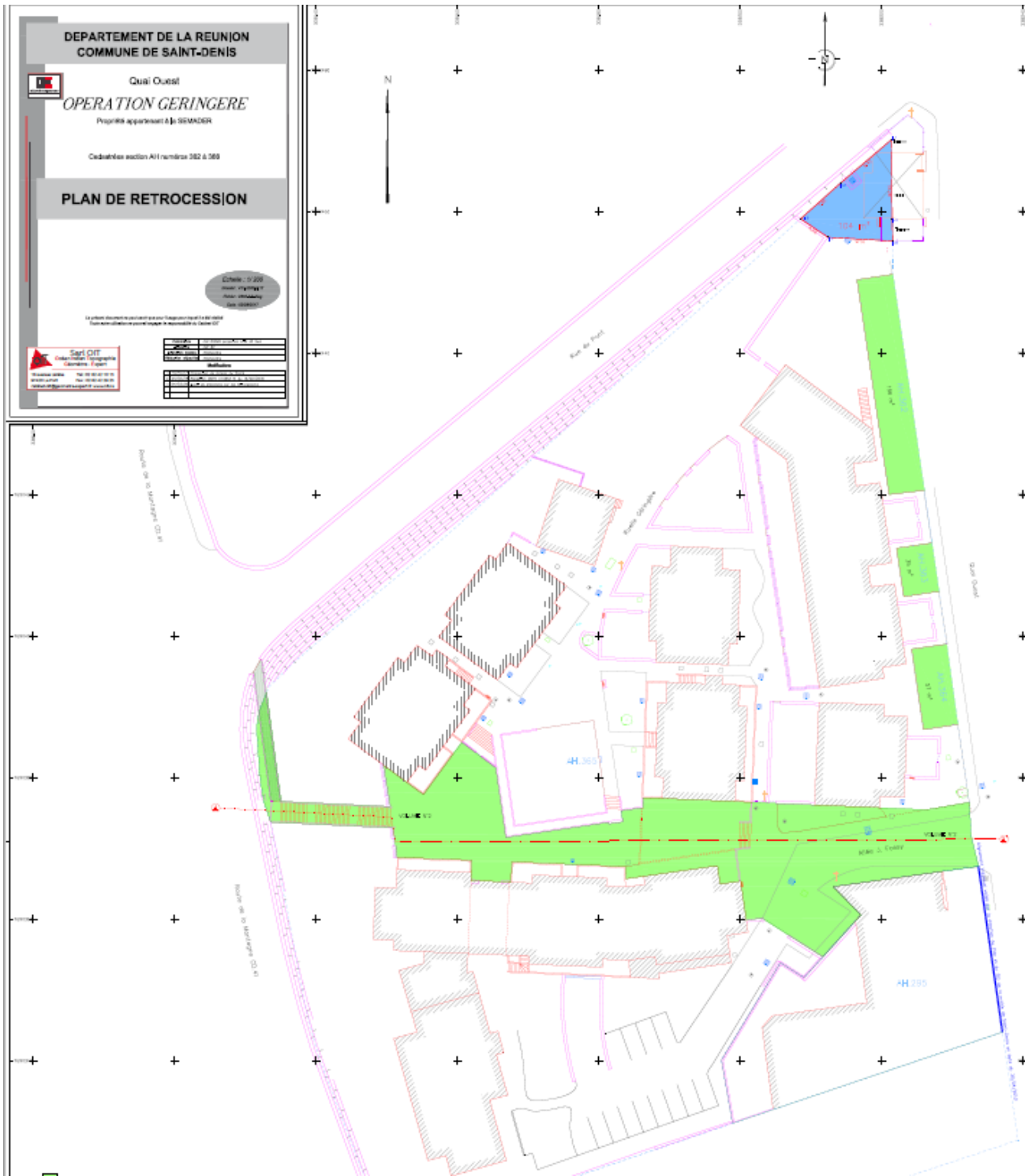
### 1/ Le volume à céder :

	Références des parcelles	Superficie	NIVEAU	Nature	VALEUR
2,1	AH 365	1005	TOUS NIVEAUX	ALLEE PIETONNE Tantième 1/1000 ème	1
2,2					
2,3					

### 2/ Les parcelles à céder :

Références des parcelles	Superficie	Adresse	Nature	VALEUR
AH 362	156	32 Quai Ouest	parking	1
AH 363	35	32 Quai Ouest	parking	1
AH 364	57	32 Quai Ouest	parking	1
AH 366	104	10 Quai Ouest	Parcelle occupée *	1

Le plan de rétrocession mis à jour au 04/03/2020 est annexé.1



## 6-CONCLUSION

Au terme du contrat de concession, la majorité des objectifs de l'opération RHI Géringère a été atteinte.

Dans le cadre de la participation finale du concédant, et conformément à l'article 24-du contrat de concession « Art 24 –..... Le bilan de clôture arrêté par le concessionnaire est approuvé par le concédant. Ce bilan précise le montant définitif de la participation financière du concédant aux travaux d'aménagement réalisés nécessaires pour équilibrer les comptes ... » .

Le bilan de clôture de l'opération RHI Géringère s'élève à **2 275 001 € HT** (en dépenses et en recettes), il précise le montant définitive de la participation financière du concédant aux travaux d'aménagement réalisés, nécessaires pour équilibrer les comptes.

Au 31/12/2020, la participation globale de la ville s'élève à 979 986 € HT , décomposé comme suite :

Participation Foncier	777 490
Participation SUB -FSU Ville	64 638
Participation -COH Ville	54 424
Participation	83 434

La collectivité concessionnaire versera à la SEMADER la somme de **5 €** au titre des rétrocessions foncières à la signature de l'acte auprès du notaire.

Il reste à verser par la collectivité concessionnaire la somme de **17 488 € HT** au titre du solde de la participation d'équilibre qui sera facturé par la SEMADER.

Il reste à verser par la collectivité concessionnaire la facture 2011-344 du 16/06/2011 de **65 945.52€**, qui sera édité de nouveau par la SEMADER.

## 7. ANNEXES

## Annexe 1 - Extrait Cadastral RHI Géringère

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
INFORMATISÉ  
-----

Département :  
LA REUNION

Commune :  
SAINT DENIS

Section : AH  
Feuille : 000 AH 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

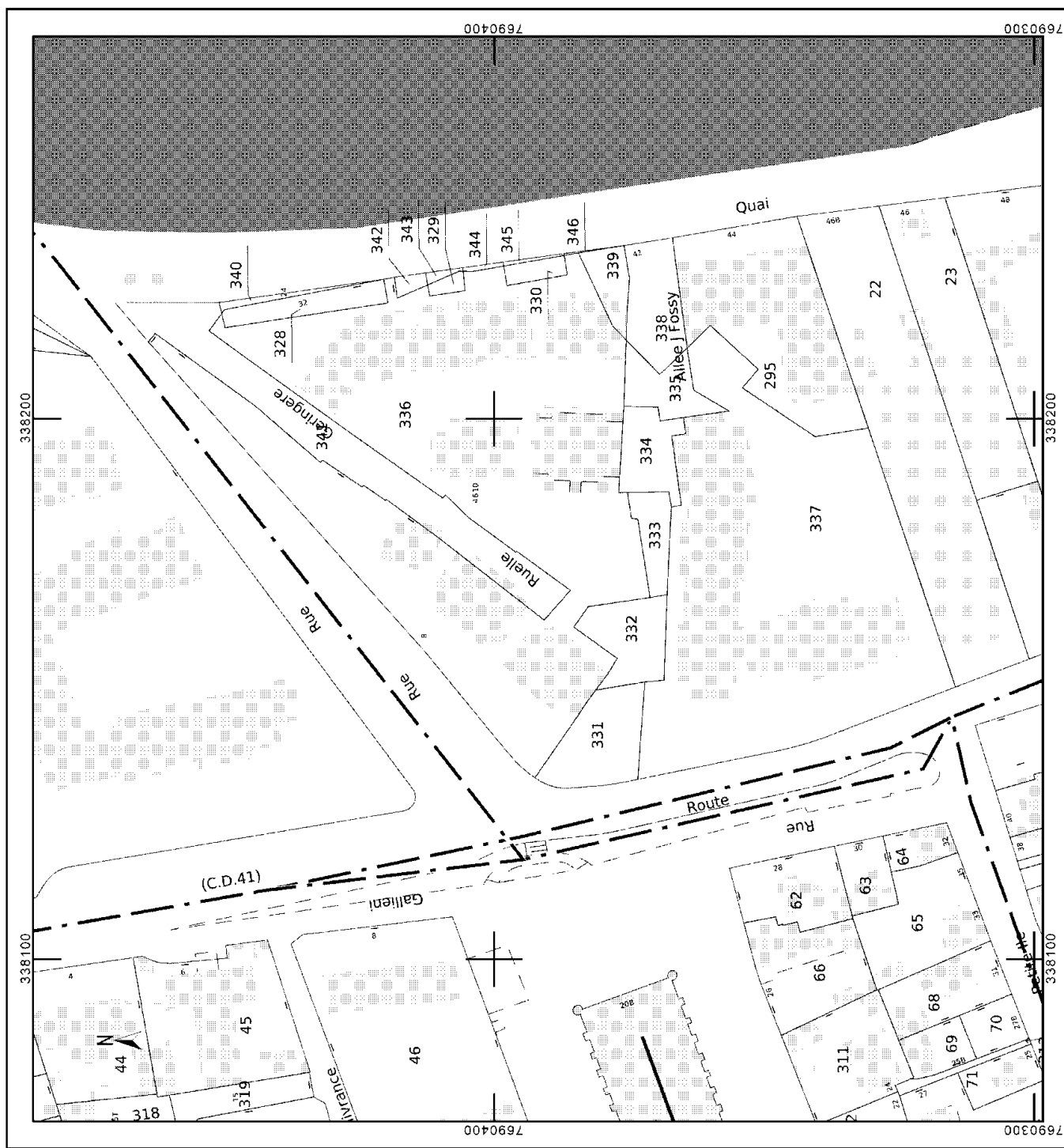
Date d'édition : 14/09/2011  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGR92UTM

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre  
des impôts foncier suivant :  
Saint Denis de la Reunion  
1 rue Champ Fleuri B.P 7014 97701  
97701 Saint Denis cedex 9  
tél. 02.62.48.69.16 -fax 02.62.48.69.02  
codif saint-denis-de-la-reunion@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2011 Ministère du budget, des comptes publics, de  
la fonction publique et de la réforme de l'Etat





## Annexe 2- Récapitulatif des dépenses

DETAIL € HT S/TOTAUX			TOTAL € HT
<b>TERRAINS &amp; FRAIS ANNEXES</b> (dont 5 100 kf non rémunérables)			<b>818 365,74</b>
NR	IND DECAST 2 FAM/953	24/08/1995	1 566,58
	Commune terrains acte administr.	31/05/1996	777 489,99
	IND DECAST fre 142	01/01/1996	34 205,61
	IND DECAST fre 141	01/01/1996	377,64
	IND DECAST fre 209	04/07/1996	4 725,92
<b>CONTRATS D'HONORAIRES</b>			<b>104 009,43</b>
<b>sous/total contrat BET : JF DELCOURT, VECTRA, CER</b>			<b>69 436,21</b>
	VECTRA NOTE 1	13/07/1993	20 219,98
	VECTRA NOTE 2	25/08/1993	25 145,35
	VECTRA NOTE 3	30/09/1993	3 805,80
	VECTRA NOTE 4	15/12/1993	1 266,72
	VECTRA NOTE 5	31/01/1994	1 273,88
	VECTRA NOTE 6	27/04/1994	672,08
	VECTRA NOTE 7	31/08/1994	683,80
	VECTRA NOTE 8	31/10/1994	1 641,92
	VECTRA NOTE 9	21/03/1995	4 161,97
	VECTRA NOTE 10	08/08/1995	3 054,67
	VECTRA NOTE 11	12/10/1995	835,44
	VECTRA NOTE 12	17/06/1996	871,88
	VECTRA NOTE 13	01/08/1996	2 054,18
	VECTRA NOTE 14	04/09/1996	1 713,51
	VECTRA NOTE 15	15/10/1996	1 977,65
	VECTRA décompte gnl définitif	01/03/1999	57,38
<b>sous/total contrats divers</b>			<b>23 782,05</b>
	DIDES hon & frais controle	15/12/1994	7 317,55
	PRUD'HOMME amegnt esp ext	13/12/1995	1 295,82
	PRUD HOMME aire jeux	28/05/1997	5 335,72
	PRUD HOMME suivi chantier	03/12/1997	1 783,65
	PRUD 'HOMME suivi chantier	08/02/1999	1 189,10
	DELTA passerelle n° 1	09/09/1996	5 183,27
	DELTA NOTE 2	05/11/1997	1 676,94
<b>sous/total géomètre</b>			<b>10 791,17</b>
	MECHY Coordonnées Plan	12/10/1993	1 036,50
	MECHY controle mur soutemt	09/02/1994	4 350,89
	MECHY note 3	09/05/1995	1 234,84
	MECHY NOTE 4	01/05/1995	256,11
	MECHY tx topo	11/08/1995	487,84
	MECHY NOTE 6	09/03/1998	1 352,22
	MECHY note n° 7	30/03/2000	1 292,77
	<b>GUI OI f2019-006</b>	<b>11/03/2019</b>	<b>780,00</b>

<b>TRAVAUX</b>			<b>1 218 643,12</b>
<b>sous/total travaux divers</b>			<b>252 152,00</b>
CIBR Devis n° 1 171	25/10/1993	10 317,90 *	
CIBR Devis n° 1 174	25/10/1993	1 713,37 *	
SOGES 1° TRANCHE	29/10/1993	12 195,92	
CIBR Devis n° 1 191	03/11/1993	1 110,44 *	
EDF aliment	26/08/1993	4 401,97	
KOMPAN aire de jeux	16/03/1994	7 488,14	
PMM démolition	10/08/1994	5 335,72	
TPA demolit° bat ancien	31/07/1995	14 757,06	
TPA pose cloture	31/05/1995	5 396,70	
ECLA plantations	14/06/1996	10 455,72	
SILIDUR jeux d'enfants	14/06/1996	8 431,96	
SILIDUR jeux 80%	14/06/1996	22 480,74	
SILIDUR jeux solde	05/09/1996	5 620,19	
ECLA	06/09/1996	3 620,66	
ECLA	06/09/1996	2 096,17	
ROCS encadremt escalade	20/03/1996	7 622,45	
BAGELEC modificat° raccordt	31/08/1996	1 144,13	
TPA fourn pose grilles	17/09/1996	4 260,95	
TPA reseau aep, voirie	31/10/1996	28 156,53	
FICTEL cablage telephonique	08/10/1996	1 788,23	
TPA frais interrup chantier	23/12/1996	11 641,77	
SIGNAL REUN° panneaux	30/04/1997	424,72	
BAGELEC mise en place luminaire	31/08/1997	1 783,65	
FLOREBO amgnt aire de jeux	20/10/1997	24 863,67	
FLOREBO tx supplément	20/10/1997	1 858,35	
GIORGI reprise gpa	15/10/1997	11 157,74	
ROUSTANJEE panneaux	03/09/1997	525,95	
SGTPS signalisat° prov	23/05/1997	762,25	
BAGELEC remplact candélabre	31/07/1997	891,83	
DUGNOMET tx protect°	04/11/1997	2 923,97	
SGTPS construct° passerelle	20/10/1997	457,35	
ECLA kiosque en bois	24/12/1997	36 465,80	
<b>sous/total marché SAPEF</b>			<b>46 820,39</b>
SAPEF AC 1 MAI	22/05/1995	6 668,68	
RG SAPEF	22/05/1995	350,98	
SAPEF AC 02 juillet	30/08/1996	1 955,16	
SAPEF AC 03 août	09/09/1996	453,89	
SAPEF AC 03 août RG	09/09/1996	102,90	
SAPEF AC 4 AOÛT	09/09/1996	5 937,89	
SAPEF AC 4 AOÛT RG	09/09/1996	312,52	
regul rg SAPEF	09/09/1996	-453,89	
SAPEF AC 5 FEVRIER	21/02/1997	15 180,00	
SAPEF AC 5 FEVRIER RG	21/02/1997	798,95	
SAPEF AC 6 JUIL	28/07/1997	1 332,40	
SAPEF AC 6 JUIL RG	28/07/1997	70,13	
SAPEF AC 7 OCT NOV	17/11/1997	488,79	
SAPEF AC 7 OCT NOV RG	17/11/1997	25,73	
SAPEF AC 8 DEC/JANV	16/02/1998	488,79	
SAPEF AC 8 DEC/JANV RG	16/02/1998	25,73	
SAPEF DGD	29/05/1998	4 647,24	
SAPEF DGD/RG	29/05/1998	-1 233,05	

SAPEF T.S	26/08/1996	2 184,44	
SAPEF T.S	02/09/1996	736,33	
SAPEF txv supplémentaires	06/12/1996	2 022,69	
SAPEF txv supplémentaires	06/12/1996	736,33	
SAPEF annul dble	30/05/1997	-736,33	
SAPEF trav sup	14/03/1997	4 724,09	
<b>sous/total SGTPS</b>			<b>22 460,46</b>
SGTPS ac 1 avril	25/04/1997	6 683,02	
SGTPS ac 1 avril/rg	25/04/1997	351,74	
SGTPS ac 2 mai	23/05/1997	14 980,28	
SGTPS ac 2 mai/rg	23/05/1997	788,44	
SGTPS ac 2 regul	01/06/1998	-891,83	
SGTPS ac 2 regul rg	01/06/1998	-46,94	
SGTPS DGD	27/01/1999	1 688,99	
SGTPS DGD regul rg	27/01/1999	-1 093,24	
<b>sous/total PIB</b>			<b>30 156,38</b>
PIB AC 1 AOUT	30/08/1997	18 270,45	
PIB AC 1 AOUT RG	30/08/1997	961,60	
PIB AC 2 OCT	28/10/1997	10 321,27	
PIB AC 2 OCT RG	28/10/1997	603,06	
PIB DGD	27/01/1999	1 564,67	
PIB DGD regul rg	27/01/1999	-1 564,67	
<b>sous/total ESPACE TROPICAL</b>			<b>9 156,85</b>
ESP TROPICAL AC 1 OCT	20/10/1997	8 547,05	
ESP TROPICAL AC 2 NOV	20/11/1997	121,96	
ESP TROPICAL AC 3	31/03/1998	487,84	
<b>sous/total lot VRD Sarl TPA</b>			<b>707 956,28</b>
TPA AC 1	20/11/1993	108 113,78	
TPA RG	20/11/1993	5 690,20	
TPA AC 2	18/03/1994	29 667,07	
TPA RG	18/03/1994	1 561,42	
TPA AC 3	20/05/1994	47 077,63	
TPA RG	20/05/1994	2 477,77	
TPA AC 4 SEPT	30/09/1994	17 254,01	
TPA RG	30/09/1994	908,11	
TPA AC 5 OCT	29/10/1994	117 945,28	
TPA RG	29/10/1994	6 207,65	
TPA AC 6 NOV	30/11/1994	84 347,08	
RG TPA	30/11/1994	4 439,32	
TPA AC 7 MAI	31/05/1995	10 523,87	
TPA RG	31/05/1995	553,89	
TPA AC 8 JUIN	30/06/1995	29 699,29	
TPA RG	30/06/1995	1 563,12	
TPA AC 9 JUIL	31/07/1995	33 345,14	
TPA RG	31/07/1995	1 755,01	
TPA AC 10 SEPT	30/09/1995	24 370,53	
TPA RG	30/09/1995	1 282,66	
TPA AC 11 AVRIL.	12/06/1996	21 838,35	
TPA RG	30/04/1996	-21 838,35	
TPA AC 12 MAI	12/06/1996	28 605,15	
TPA RG	12/06/1996	1 505,53	
TPA AC 13 JUIN	01/07/1996	19 066,88	

TPA RG	01/07/1996	1 003,52	
TPA AC 14 JUIL	31/07/1996	74 358,47	
TPA RG	31/07/1996	3 913,60	
TPA AC 15 AOUT/SEPT	30/09/1996	41 832,64	
TPA RG	30/09/1996	2 201,72	
TPA AC 16 JANV	31/01/1997	16 230,11	
TPA RG	31/01/1997	854,22	
TPA decompte final	09/04/1999	759,35	
TPA DGD	06/04/1999	2 921,64	
TPA DGD regul rg	06/04/1999	-14 079,38	
<b>sous/total marché BAGELEC</b>			<b>69 689,70</b>
BAGELEC AC 1 NOV	30/11/1994	11 038,54	
RG BAGELEC	30/11/1994	580,98	
BAGELEC AC 2 FEVRIER	28/02/1995	8 562,29	
RG BAGELEC	28/02/1995	450,65	
BAGELEC AC 3 SEPT	30/09/1996	37 183,06	
RG BAGELEC	30/09/1996	1 957,00	
BAGELEC FINAL	30/12/1997	3 910,32	
RG BAGELEC	30/12/1997	205,81	
BAGELEC/EATT tx rés GPA	14/09/1998	205,81	
Regul rg BAGELEC	30/09/1998	-205,81	
BAGELEC DGD	10/02/1999	8 995,49	
BAGELEC DGD regul rg	10/02/1999	-2 988,63	
BAGELEC DGD déduire fact EATT	10/02/1999	-205,81	
<b>nettoyage, déménagement et démolition</b>			<b>80 251,06</b>
RICQUEBOURG abattage arbres	31/10/1994	1 006,16	
TPA nettoyage régie	30/12/1994	848,38	
TPA nettoyage regie jan	30/01/1995	484,79	
SOOPAN demagnt	19/01/1995	1 257,70	
KICHENIN nettoyage	20/03/1995	457,35	
SOOPAN surveill chantier	10/05/1995	2 149,53	
SOOPAN ABATT ARBRES	11/05/1995	6 110,16	
SOOPAN démolit° cases	22/05/1995	38 874,50	
SOOPAN déménagement familles	03/05/1995	17 821,29	
KICHENIN degnt	04/07/1995	1 882,75	
SOOPAN demenagent	16/08/1995	465,01	
KICHENIN demengt	21/08/1995	548,82	
KICHENIN demengt	26/08/1995	2 614,50	
KICHENIN dalles béton	26/10/1995	381,12	
RAYEPIN TOUS SERVICES F889 -clôture	31/08/2020	3 960,00	
SUEZ (STAR SOVIDENGE) F2005583	07/09/2020	1 389,00	
<b>AUTRES DEPENSES</b>			<b>19 608,40</b>
<b>dépenses diverses</b>			<b>18 133,77</b>
QUICK TIRAGE copies	27/05/1993	18,29 *	
CBL copies	27/05/1993	283,63 *	
QUOTIDIEN insert°	13/07/1993	63,91 *	
EDF dépose brcht	03/08/1993	273,49 *	
JIR appel offre	10/08/1993	102,62 *	
TEMOIGNAGES insert°	10/08/1993	272,84 *	
QUOTIDIEN insert°	16/08/1993	406,95 *	
BOAMP insert°	16/08/1993	256,11 *	
BOAMP insert°	20/08/1993	275,32 *	
JIR avis enq pub	30/08/1993	59,23 *	

QUOTIDIEN insert°	30/08/1993	63,91 *
TEMOIGNAGES insert°	17/09/1993	105,35 *
JIR appel offre	20/09/1993	85,43 *
ATELIER LOUBARESSE dossiers apeel of	21/09/1993	1 299,01 *
QUOTIDIEN insert°	24/09/1993	170,35 *
Remise chq. Appel d'Offres	29/09/1993	-372,59 *
LEANDRE Ind. vacation	21/10/1993	256,60 *
CBL Commande n° 12/13	30/10/1993	81,10 *
EDF Brancht chantier	22/11/1993	227,35 *
TEMOIGNAGES Insertion	24/11/1993	44,57 *
LE REUNIONNAIS Insertions	30/11/1993	73,35 *
BOAMP Insertions	02/12/1993	51,22 *
LA PORTOISE	11/12/1993	67,94 *
LA PORTOISE	11/12/1993	38,90 *
NEW LIGHT Plastification	13/12/1993	25,61 *
SODIMEDIA INSERTION	28/12/1993	1 981,84 *
MAYER significat°	24/11/1993	67,41 *
MAYER significat°	24/11/1993	67,41 *
LYS PHOTO SUN tx photo	08/06/1993	5,81
OMICRONE réduct°/claque&papier	20/04/1993	13,56 *
OMICRONE tirage /calque	27/04/1993	14,18 *
OMICRONE A4 couleur	20/07/1993	12,09
MAYER ordon expro/HOAREAU	13/01/1994	35,63 *
MAYER significat°/BROUHAN	13/01/1994	35,99 *
MAYER ordon exprop/ROMJALD	13/01/1994	35,63 *
MAYER ordon exprop/FRANCOISE	15/02/1994	21,50 *
MAYER ordon exprop/FRANCOISE	15/02/1994	65,43 *
MAYER ordon exprop/BROUHAN	08/02/1994	43,21 *
UMAB banc, chaise, armoire	13/01/1994	721,83 *
UMAB tableau	17/02/1994	169,66 *
RAVATE treaux	30/03/1994	22,11 *
CONFORAMA table +tabouret	05/04/1994	55,31 *
EDF avnce/const°	12/01/1994	36,59 *
EDF const°	07/03/1994	76,93 *
SCTE nettoyage sanitaire	31/03/1994	152,45
CORA pôt	23/02/1994	57,71 *
CORA pôt	23/02/1994	93,95 *
CBL copies	29/04/1994	72,32
CBL copies	31/05/1994	125,89
OMICRONE copies	09/03/1994	31,76
LYS PHOTO 2 jetables	21/03/1994	31,20
PHOTO SUN appareil panoramic	02/04/1994	17,73
CBL copies	29/07/1994	176,58
MAK LOISIRS	20/07/1994	800,36
EDF const°	06/06/1994	96,75
QUICK TIRAGE	18/07/1994	3,16
CARRERE SPORT casques	22/08/1994	351,24
EDF const°	07/09/1994	98,70
EDF const°	07/12/1994	97,61
TEMOIGNAGES insert°	14/12/1994	67,53
JIR appel offre	14/12/1994	46,46
EDF deplct brcht	06/03/1995	701,27
EDF cst°	07/03/1995	62,83
EDF depose brcht	11/04/1995	61,01

EDF branchements aériens	02/05/1995	1 403,54	
regul fre EDF brancht aeriens	02/05/1995	-0,30	
EDF consommation	12/05/1995	61,40	
regul fre EDF cst°	12/05/1995	5,89	
LYS PHOTO SUN devlpt	06/06/1995	35,22	
CBL copies	30/06/1995	75,92	
GERARD cartons plume	30/06/1995	61,26	
LYS PHOTO SUN devlpt	03/07/1995	16,78	
EDF abont	11/07/1995	28,73	
EDF depose brcht NOELLE	30/06/1995	61,01	
CBL copies	31/08/1995	62,15	
VECTRA plans	05/09/1995	38,42	
MAXI LIVRES	29/08/1995	79,38	
HYPER 2000 recept°	30/08/1995	53,89	
SUPER 2000 paier cadeau	29/08/1995	1,83	
EDF cst°	13/10/1995	70,39	
EDF dépose brcht	31/10/1995	122,02	
EDF complt	29/11/1995	539,67	
TPA pose grilles	24/11/1995	1 676,94	
CBL copies	29/09/1995	62,15	
CBL copies	30/11/1995	34,82	
CGE cst°	01/12/1995	465,11	
OMICRONE tirage	27/07/1994	9,15	
PHOTO SUN tx photo	21/08/1994	40,86	
CBL copies	30/04/1996	62,57	
GELABERT développements photos	17/06/1996	36,89	
CGE eau local	11/06/1996	344,66	
CBL copies quadri	31/07/1996	13,36	
CBL CRAC	30/08/1996	97,52	
LOUBARESS Calques	31/07/1996	4,45	
CBL copies	31/12/1996	91,25	
BAGELEC aliment brcht local mous	31/03/1994	391,79	
CGE pose compteur	20/02/1997	139,03	
QUICK TIRAGE	31/07/1997	82,15	
VECTRA tirage	08/07/1997	137,20	
ROUSTANJEE panneau	25/09/1997	255,35	
CBL copies	30/09/1997	60,59	
GELABERT trvx photo	21/09/1998	15,87	
GELABERT trvx photo	08/09/1998	64,60	
PUYLAURENT	12/11/1998	228,67	
ENT PIERRE RICHARD	17/11/1998	231,72	
OUEST TIRAGE	23/09/1999	10,75	
<b>assurance</b>			<b>1 474,63</b>
UAP ASS 04/02/94 au02/95	09/02/1994	441,64	
UAP ass	04/02/1995	454,60	
UAP ass 04/02/97 au 03/02/98	27/01/1997	578,39	
<b>SOUS TOTAL ASSIETTE REMUNERABLE :</b>			<b>2 160 626,69</b>
<b>REMUNERATION SOCIETE</b>			<b>61 965,35</b>
sur dép. n° 1	365 arrêtée au	30/09/1993	2 562,16
sur dép. n° 2	503 arrêtée au	31/12/1993	1 378,09
sur dép. n° 3	087 arrêtée au	30/04/1994	7 211,55

sur dép. n° 4	123	arrêtée au	31/05/1994	2 272,79	
sur dép. n° 5	313	arrêtée au	30/09/1994	1 156,88	
sur dép. n° 6	395	arrêtée au	31/10/1994	5 706,04	
sur dép. n° 7	526	arrêtée au	31/12/1994	4 857,08	
sur dép. n° 8	138	arrêtée au	31/03/1995	799,15	
sur dép. n° 9	196	arrêtée au	31/05/1995	3 231,77	
sur dép. n° 10	272	arrêtée au	30/06/1995	1 994,18	
sur dép. n° 11	320	arrêtée au	31/07/1995	2 299,14	
sur dép. n° 12	360	arrêtée au	31/07/1995	657,83	
sur dép. n° 13	408	arrêtée au	13/11/1995	246,12	
sur dép. n° 14	618	arrêtée au	31/12/1995	1 401,15	
sur dép. n° 15	699	arrêtée au	31/12/1995	-173,37	
sur dép. n° 16	096	arrêtée au	30/03/1996	343,01	
sur dép. n° 17	329	arrêtée au	30/06/1996	4 150,04	
sur dép. n° 18	493	arrêtée au	31/08/1996	10 732,80	
sur dép. n° 19	696	arrêtée au	31/12/1996	2 085,45	
sur dép. n° 20	209	arrêtée au	31/03/1997	1 537,76	
sur dép. n° 21	311	arrêtée au	30/04/1997	335,68	
sur dép. n° 22	538	arrêtée au	31/08/1997	1 237,12	
sur dép. n° 23	836	arrêtée au	31/12/1997	5 581,33	
sur dép. n° 24	358	arrêtée au	30/06/1998	404,69	
sur dép. n° 25	845	arrêtée au	31/12/1998	24,34	
sur dép. n° 26	206	arrêtée au	31/03/1999	317,14	
sur dép. n° 27	411	arrêtée au	30/06/1999	-443,23	
sur dép. n° 28	192	arrêtée au	31/03/2000	58,66	
<b>AUTRES DEPENSES NON REMUNERABLES</b>					<b>40 988,27</b>
SIDR aide au loyer			30/07/1993	97,87	
SOCASSUR aide au loyer			30/07/1993	295,90	
SIDR aide au loyer			29/07/1993	817,43	
SIDR aide au loyer BACCARI			29/07/1993	877,19	
SIDR aide au loyer WELMANT			29/07/1993	943,20	
SOCASSUR aide loyer MOUNOUSSAMY			24/09/1993	94,82	
SOCASSUR			27/09/1993	435,24	
SIDR aide au loyer			27/09/1993	2 403,51	
SIDR aide au loyer			27/09/1993	429,60	
SIDR aide au loyer			18/02/1994	5 964,72	
SIDR aide au loyer			04/11/1994	2 145,87	
ind décasemt 3 loc/ope953			13/04/1995	2 389,10	
AIDE LOYER FONTAINE Martine			17/07/1995	236,30	
AIDE LOYER 2fam/953			24/08/1995	337,37	
AIDE LOYER 19 fam/960			15/09/1995	1 393,46	
AIDE LOYER 20 fam/960			17/08/1995	4 684,61	
POULIA Aide au loyer			26/10/1995	44,97	
aide loyer19 fam lls gering			16/10/1995	1 409,01	
aide loyer fre296/95 20 familles/géringère			24/11/1995	1 426,85	
aide loyer fre297/95 poulia latchama/géringère			16/11/1995	44,97	
aide loyer fre318/95 19 familles/géringère			31/12/1995	1 402,45	
aide loyer fre216/95 poulia latchama/géringère			15/09/1996	44,97	
aide loyer fre216/95 poulia latchama/géringère			31/12/1995	44,97	
aide au loyer fre 15/96 poulaia latchama			19/02/1996	44,97	
aide au loyer fre 17/96 19 fam/960			19/02/1996	1 345,29	
aide au loyer fre 43/96 poulaialatchama			29/04/1996	44,97	



aide au loyer fre 56/96 poulaialatchama	31/05/1996	44,97	
aide au loyer fre 57/96 19 fam/960	31/05/1996	1 331,95	
aide au loyer fre 88/96 poulaia latchama	28/08/1996	89,94	
aide au louyer fre 89/96 17 fam/960	28/08/1996	2 663,89	
aide au loyer 19 fam/960	15/01/1996	1 360,68	
aide au loyer 1 fam/960	29/03/1996	1 015,31	
aide au loyer 18 fam/960	29/03/1996	1 354,81	
aide au loyer fre 42/96 19 fam/960	29/04/1996	1 343,38	
aide au loyer DAURIN	27/06/1995	1 051,78	
aide au loyer 17 fam/960	24/06/1997	1 331,95	
<b>MISSION FONCIERE</b>			<b>5 793,06</b>
FRE 93/284 MISS° fonciere	26/08/1993	4 116,12	
FRE 93/439 MISS° fonciere	07/12/1993	1 676,94	
<b>FRAIS ET PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>-5 736,58</b>
<b>frais de court terme</b>			<b>17 273,59</b>
intérêts court terme 01/01 au	31/12/1993	1 518,68	
intérêts court terme 01/01 au	30/06/1997	4 833,55	
Intérêts court terme 01/01 au	30/09/1998	3 948,25	
intérêts court terme 01/10 au	31/12/1998	903,21	
Intérêts court terme 01/01 au	30/06/1999	1 395,18	
intérêts court terme 01/01 au	30/09/1999	520,26	
intérêts court terme 01/01 au	31/12/1999	570,07	
intérêts court terme 01/01 au	30/06/2000	1 435,05	
intérêts court terme 01/01 au	31/12/2003	2 149,34	
<b>produits de court terme et escompte</b>			<b>-23 010,17</b>
intérêts court terme 01/01 au	31/12/1994	-7 031,65	
intérêts court terme 01/01 au	31/12/1995	-15 245,56	
ESC SOOPAN	06/09/1995	-5,09	
intérêts court terme 01/01 au	31/12/1996	-727,87	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 263 636,79</b>

## Annexe 3 – Récapitulatif des RECETTES

		DETAIL € H.T	TVA €	€ TTC
<b>VENTES TERRAINS PROMOTEUR</b>		493 934,82	0,00	493 934,82
-	960 - 72 LLS GERINGERE 04/03/1994	493 934,82	0,00	493 934,82
<b>SUBVENTIONS</b>		789 433,07	64 472,01	853 905,08
<b>* FSU</b>				
	CNE participat° fsu FRE 97/699 22/12/1997	59 455,12	5 648,24	<b>65 103,36</b>
<b>* Subvention au titre DEFICIT</b>		<b>655 354,50</b>	<b>51 734,54</b>	<b>707 089,04</b>
-	Cne ST-DENIS Fact n° 93/420 29/12/1993	295 990,90	22 199,32	318 190,22
-	Cne ST-DENIS Fact n° 94/399 01/12/1994	230 216,03	17 266,20	247 482,23
	DDE Fact n° 96/518 14/11/1996	129 147,57	12 269,02	141 416,59
	<i>tva s/fre subvention DDE</i>			0,00
<b>* coh</b>		<b>74 623,45</b>	<b>7 089,23</b>	<b>81 712,68</b>
	C gal Fact n° 97/296 30/06/1997	42 135,19	4 002,90	46 138,09
	C gal Fact n° 98/664 30/11/1998	32 488,26	3 086,33	35 574,59
	<i>tva s/fre c,gal</i>			0,00
<b>DIVERS</b>		11 641,77	0,00	11 641,77
	Fre 534/96 interruption chantier TPA 22/11/1996	11 641,77	0,00	11 641,77
<b>APPORT DE LA COLLECTIVITE</b>		777 489,99	0,00	777 489,99
	Commune terrains acte administr. 31/05/1996	777 489,99	0,00	777 489,99
<b>PARTICIPATION</b>		185 008,20	11 310,96	196 319,16
	FSU Facture 97/577 29/10/1997	64 638,38	6 140,65	70 779,03
	<b>COH Facture 97/578 29/10/1997</b>	<b>54 424,30</b>	<b>5 170,31</b>	<b>59 594,61</b>
	FRE 2011/344 pre-clôture 16/06/2011	65 945,52		65 945,52
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2 257 507,85</b>	<b>75 782,97</b>	<b>2 333 290,82</b>